

Sélection, réécriture et interprétation d'expressions antiques dans les *Adagiorum chiliades* d'Érasme

*Selection, rewriting and interpretation of ancient expressions in the Adagiorum
chiliades of Erasmus*

Lika Gordeziani



Éditeur

Université Nice-Sophia Antipolis

Édition électronique

URL : <http://rursus.revues.org/1245>

DOI : [10.4000/rursus.1245](https://doi.org/10.4000/rursus.1245)

ISSN : 1951-669X

Référence électronique

Lika Gordeziani, « Sélection, réécriture et interprétation d'expressions antiques dans les *Adagiorum chiliades* d'Érasme », *Rursus* [En ligne], 9 | 2016, mis en ligne le 22 juillet 2016, consulté le 13 octobre 2016. URL : <http://rursus.revues.org/1245> ; DOI : [10.4000/rursus.1245](https://doi.org/10.4000/rursus.1245)

Ce document a été généré automatiquement le 13 octobre 2016.

© Tous droits réservés

Sélection, réécriture et interprétation d'expressions antiques dans les Adagiorum chiliades d'Érasme

Selection, rewriting and interpretation of ancient expressions in the Adagiorum chiliades of Erasmus

Lika Gordeziani

Introduction

- ¹ Il va de soi que le commentaire a une place primordiale dans un ouvrage comme les *Adagiorum chiliades*. En effet, il ne s'agit pas, pour Érasme, de simplement recueillir des proverbes antiques, mais aussi de les expliquer, d'indiquer les sources, les origines et les premiers contextes, ainsi que les diverses circonstances auxquelles on pourrait les appliquer. Dans le chapitre VI des *Prolégomènes*, intitulé *Ad quot res utilis paroemiam cognitio* (« De la grande utilité de connaître les adages ») ¹, l'humaniste dit que « la connaissance des adages conduit en particulier à quatre choses, parmi une foule d'autres : à la philosophie, à la capacité de persuader, à la beauté et la grâce du discours, à la compréhension des meilleurs auteurs » (*Conducit autem paroemiarum cognitio cum ad alia permulta tum potissimum ad quatuor : ad philosophiam, ad persuadendum, ad decus et gratiam orationis, ad intelligendos optimos quosque auctores*). Par conséquent, le but principal de ce recueil, c'est d'expliquer la signification et la portée de chaque adage, d'indiquer les modes d'usage, et de donner les sources, pour que le lecteur puisse voir le contexte initial et mieux comprendre, à la lumière des explications, le sens de l'adage lui-même et du passage où ce dernier apparaît. Un adage est donc nécessairement suivi d'un commentaire destiné à l'éclaircir. Celui-ci ne se limite pas toujours à quelques remarques indispensables, mais s'amplifie et se déploie parfois sur plusieurs pages en devenant un commentaire-essai (CHOMARAT, 1981 : p. 768) avec de longs développements sur des sujets particulièrement importants pour l'humaniste, ce qui fait justement la richesse de ce

recueil (MARGOLIN, 1992 : p. XCVII). Mais outre ces commentaires, nous en avons d'autres qui les précèdent, et qui sont encore plus étroitement liés aux expressions antiques, dans la mesure où ils deviennent nécessaires pour la présentation même de ces expressions. Cela arrive notamment dans le cas où Érasme puise directement dans une œuvre littéraire. C'est à ces cas-là que nous nous attachons ici.

1. La réécriture de *l'Illiade* et de *l'Odyssée* dans les *Adagiorum chiliades* : de la transformation des passages homériques en adages à la création des adages-titres érasmiens

- 2 Nous savons que dans ses *Adagiorum chiliades* Érasme ne s'est pas contenté de reprendre les adages répertoriés chez les parémiographes comme Zénobe et Diogénien, mais qu'il est très souvent allé les cueillir dans les œuvres littéraires diverses d'auteurs classiques (CHOMARAT, 1981 : p. 775), et, en particulier, dans la poésie homérique. Dans la troisième chiliade, nous avons une séquence de plus de 200 « adages homériques »² qui ont une sorte de préambule intitulé *Homerici aliquot versus proverbiales*. Érasme y rappelle aux lecteurs qu'Homère était tellement respecté à l'Antiquité que, selon Macrobe (*Sat.*, 5, 16, 6), presque chacun de ses vers pouvait être employé en guise de proverbe : *Tantum honoris antiquitas habebat Homero, quemadmodum testatur Macrobius, ut singuli paene versus illius proverbii vice celebrarentur* (« L'Antiquité avait un si grand respect pour Homère, selon le témoignage de Macrobe, que presque chacun de ses vers pouvait être employé à la manière d'un proverbe »). Aussi, dit-il, il a pensé qu'il serait utile de sélectionner quelques-uns de ces vers « qui présentent une forme proverbiale telle qu'à n'en pas douter ils ont été clairement du nombre de ceux que l'Antiquité a employés sous forme d'adages » (*Nunc itaque mihi videor facturum operae pretium, si ex Homericæ poesis corpore quosdam seligam versiculos, qui proverbii speciem ita prae se ferant, ut dubitandum non sit, quin hi certe ex illorum numero fuerint, quos antiquitas adagionum instar usurpaverit*). Et quoiqu'il soit conscient du fait que le charme de ces vers proverbiaux se perd dans la traduction, il les a traduits en latin, pour qu'ils ne soient pas compris seulement de quelques-uns (*Quamquam autem sciremus his non adfuturam gratiam, nisi quis usurparet Graece, tamen, ne non intellexerentur a nonnullis, vertimus haec quoque*). En effet, il ne faudrait pas oublier qu'au début du XVI^{ème} siècle le grec, contrairement au latin, était peu maîtrisé, et qu'Érasme ne pouvait donc pas se passer de traductions des citations en grec, s'il voulait que son ouvrage fût compris par ses lecteurs³. Mais en observant ce qui est présenté comme adage en latin et en le comparant aux vers homériques correspondants, on constate vite que ces adages ne sont pas des traductions des vers grecs, ou alors en partie seulement. Autrement dit, si Érasme donne intégralement le passage homérique qui, à son avis, a un aspect proverbial, cette citation n'est pas séparée typographiquement du corps du commentaire, c'est-à-dire qu'elle n'est pas à la place échue d'habitude à un adage. C'est que les vers, bien qu'étant d'allure proverbiale, ne sont pas eux-mêmes encore des adages proprement dits, puisqu'ils sont inscrits dans des situations d'énonciation bien précises, et manquent, par conséquent, de la dimension « absolue », de cette vérité éternelle que doivent avoir les adages (CHOMARAT, 1981 : p. 776-777). Or, si l'humaniste rotterdamois est persuadé que ces vers étaient rentrés dans l'usage courant, il ne peut connaître la forme exacte sous laquelle ils circulaient, puisqu'ils ne sont attestés comme adages ni dans les

recueils parémiographiques, ni chez les lexicographes et les scholiastes, ni chez des auteurs de miscellanées, comme Athénée et Macrobe et des auteurs friands de proverbes, comme Platon, Aristote, Cicéron (CHOMARAT, 1981 : p. 772-773, 775-776, CHOMARAT, 1995 : p. 298). Comment Érasme procède-t-il alors ? C'est ce que nous voudrions analyser. Les questions que nous nous posons, sont : quelles solutions Érasme trouve-t-il dans les cas de ces expressions qui ne sont pas des adages à proprement parler ? En quoi ces solutions amènent-elles presque toutes à un travail de réécriture, qui va au-delà de celui exigé par le passage du grec en latin ? Et, enfin, dans quelle mesure cette réécriture peut-elle être souvent considérée comme un premier niveau de commentaire ?

1.1. Passages homériques érigés en adages

- 3 Parfois, Érasme prend directement le passage considéré comme proverbial, le traduit et le met en exergue. C'est le cas, par exemple, de l'adage *Ut nunc sunt homines* – « Tels sont les hommes aujourd'hui » (n° 2759) qui est la traduction quasi littérale de l'hémistiche οἷοι νῦν βροτοί εἶσιν⁴ que l'on trouve à plusieurs endroits dans l'*Iliade* (XII, 383 et 449 ; V, 304)⁵, comme l'indique aussi Érasme. Il faut dire que cet hémistiche peut être aisément employé hors contexte, puisqu'Homère l'emploie comme une formule. Certes, le οἷοι grec est un pronom relatif qui est toujours en étroit lien avec l'antécédent. Dans le cas de notre hémistiche formulaire, il s'agit à chaque fois de l'admirable force des héros d'autrefois (Ajax, Hector et Diomède) que les hommes, ceux du temps de l'aède, n'ont plus. Voici, par exemple, l'endroit où Ajax soulève une énorme pierre :

Αἶας δὲ πρῶτος Τελαμώνιος ἄνδρα κατέκτα,
 Σαρπήδοντος ἑταῖρον, Ἐπικλῆα μεγάλθυμον,
 μαρμάρῳ ὀκριόεντι βαλῶν, ὃ ῥα τεῖχος ἔντοδς
 κεῖτο μέγας παρ' ἑπαλξιν ὑπέρτατος· οὐδέ κέ μιν ῥέα
 χεῖρεσσ' ἀμφοτέρῃς ἔχοι ἄνῆρ οὐδὲ μάλ' ἠβῶν,
 οἷοι νῦν βροτοί εἶσ'... (Il., XII, 378-383)

Ajax, fils de Télamon, le premier tue un homme, l'ami de Sarpédon, le magnanime Épiclès. Il le frappe avec une pierre luisante, rugueuse, qui se trouve, énorme, à l'intérieur du mur, très haut, près d'un parapet ; même à deux mains un homme la tiendrait malaisément, un homme en pleine force – de ceux d'aujourd'hui⁶.

- 4 Pourtant, ce pronom relatif grec est rendu en latin par *ut*, qui peut bien entendu être employé en corrélation si on le traduit par « comme », mais, nous le savons bien, *ut* peut être aussi un adverbe exclamatif. Le choix de l'adverbe *ut* en tant qu'équivalent du pronom relatif οἷοι facilite donc, d'une certaine manière, la transformation de l'hémistiche homérique en une formule indépendante, « tels sont les hommes d'aujourd'hui », pouvant être utilisée pour déplorer « la décadence des mœurs qui vont dégénéralant un peu plus chaque jour de la vertu des ancêtres » (*temporum tuorum morum ut semper in pejus degenerantes a virtute majorum*), comme le dit Érasme au début de son commentaire. Néanmoins, cette nuance n'implique aucun changement important, et mis à part le passage du grec en latin, l'hémistiche reste quasiment intact. Mais le plus souvent, Érasme doit supprimer certains éléments, afin que le morceau qui l'intéresse puisse être conçu comme un adage ; ces éléments sont ceux qui lient le morceau à un contexte précis. Prenons par exemple l'adage *Aliud cura* – « Préoccupe-toi d'autre chose » (n°2908), tiré cette fois-ci de l'*Odyssée* (VII, 208). Si l'on compare la formule au vers correspondant Ἄλκίνο', ἄλλο τί τοι μελέτω φρεσίν (« Ne garde pas, Alkinoos, cette pensée »)⁷, on constate effectivement que le nom Alkinoos a disparu. Nous avons ici une

suppression mécanique, exigée par la « proverbialisation ». Toutefois, il est à remarquer que l'adage *Aliud cura* avec le sens de « préoccupe-toi d'autre chose » est emprunté à Térence (*Phorm.*, 235) qu'Érasme cite ensuite, car ce qu'Ulysse veut dire ici à Alkinoos, c'est « de ne pas garder cette pensée ». Le roi d'Ithaque veut dire par là qu'il n'est pas un dieu déguisé en homme, ce qu'Alkinoos avait cru (*Od.*, VII, 199-210). Toujours est-il que l'adage *Aliud cura* pourrait correspondre à ce passage de l'*Odyssée*, pris hors contexte. En revanche, dans l'adage *Improbitas muscae* – « Opiniâtreté de la mouche » (n° 2795), le mot *Improbitas* n'est pas un équivalent exact du mot θάρσος utilisé chez Homère. En effet, dans l'*Iliade* (XVII, 570-572), d'où est tiré l'adage, il s'agit non de l'opiniâtreté de la mouche, mais plutôt de sa résolution, de son hardiesse, qui n'est pas négative en soi. Au contraire, c'est dans le sens positif que ce mot est employé ici, puisqu'il s'agit du courage donné par Athéna à Ménélas pour que celui-ci puisse défendre Patrocle (*Il.*, XVII, 560-572). Mais ce que garde Érasme de ce passage, c'est l'image de la hardiesse de la mouche, dans le sens négatif, pour parler d'un individu fâcheux « qui revient immédiatement à la charge, même si on le repousse dédaigneusement » (*In improbum et subinde redeuntem, etiamsi turpiter repellatur*). Érasme propose donc une nouvelle traduction, en rendant en latin le θάρσος grec par le mot *Improbitas*, qui signifie plutôt l'opiniâtreté importune. Dans les cas que nous venons de voir, il s'agit des petits changements liés au processus d'extraction des adages. Mais bien souvent, Érasme va plus loin dans le travail de la réécriture.

1.2. adages-titres érasmiens

- 5 Par souci de concision, il met en relief une sorte de synthèse du vers homérique, et parmi les multiples synthèses qu'il réalise dans cette séquence consacrée à Homère, certaines sont formulées de manière assez élégante. Regardons par exemple l'adage *Conviva non conviva* – « Un participant qui ne participe pas » (n° 2880). Dans le commentaire, le lecteur est renvoyé au chant IV de l'*Odyssée*, où Pénélope vient d'assister au banquet de ses prétendants sans y avoir vraiment pris part, et le vers considéré comme proverbial est : Κεῖτ' ἄρ' ἄσιτος, ἄπαστος ἐδῆτύος ἠδὲ ποτῆτος – «... se couchait sans boire ni manger » (IV., 788). Mais ce qui apparaît en entrée, c'est la petite formule *Conviva non conviva*, condensation et généralisation du vers de l'*Odyssée*, pouvant être appliquée à tous ceux qui s'assoient seulement en spectateur à un festin : *In eum, qui accumbit quidem in convivio, verum spectator...* (« Pour quelqu'un qui s'assoit à un festin, mais seulement en spectateur de ce qui est présenté... ») Il est à remarquer que cette formule, par sa brièveté et sa grâce due à l'antithèse, ressemble d'avantage à un adage que le passage grec correspondant proposé comme tel. Homère fournit de la matière, mais c'est Érasme qui en tire un adage. Cette recherche d'élégance pour des synthèses des passages proverbiaux de la poésie homérique apparaît aussi nettement dans l'adage *Audiens non audit* – « Il entend et il n'entend pas » (n° 2835) qui joue également sur l'antithèse⁸, ainsi que dans les adages *Evenit malo male* – « Malheur au malfaiteur » (n° 2749) et *Nocuit et nocebit* – « Qui a nuï nuira » (n° 2780) jouant sur les assonances.
- 6 À la suite de ces exemples d'adages fabriqués par Érasme, nous voudrions nous arrêter brièvement sur un adage qui représente un cas un peu différent, dans la mesure où il n'appartient pas à l'humaniste, mais qui relève du même souci de concision. Nous pensons à l'adage *Lupus in fabula* – « Le loup de la fable » (n° 2756). Ce qui est intéressant ici, c'est que nous avons cette fois-ci un vrai adage, qui apparaît par ailleurs dans la quatrième chiliade (n° 3450), attesté entre autres chez Térence (*Ad.*, 537) et Cicéron (*Att.*,

13, 33a), qui devait effectivement avoir circulé dans l'Antiquité, mais qui s'est sûrement établi beaucoup plus tard, et ne figure pas chez Homère. Certes, le vers de l'*Iliade* Οὐπω πᾶν εἶρητο ἔπος, ὅτ' ἄρ' ἤλυθον αὐτοί – « Il n'a pas achevé qu'ils sont là en personne » (X, 540) correspond par le sens à cet adage : Nestor dit aux chefs des Achéens qu'il vient d'entendre du bruit des chevaux et qu'il souhaite que ce soit celui des chevaux d'Ulysse et de Diomède, car il craint qu'il ne soit arrivé à ses amis quelque malheur auprès des Troyens, et à peine a-t-il prononcé ces mots, qu'il voit effectivement arriver ces deux compagnons d'armes (*Il.*, X, 532-540). Pourtant, il n'y est pas question de loup, ni au sens direct, ni au sens figuré! C'est donc Érasme qui applique l'adage latin au vers homérique. D'un point de vue plus lointain, rien de singulier n'a lieu : nous avons un vrai adage antique suivi d'une citation de source, mais la citation n'est pas la source de l'adage. Et l'adage latin est simplement associé à la citation principale. C'est donc un adage qu'on attendrait plutôt dans le corps du commentaire.

- 7 En effet, il faut dire qu'Érasme ne s'attarde pas sur ces formules, qu'elles soient créées par lui ou par d'autres (il ne cite pas ici les sources de l'adage *Lupus in fabula*), il les utilise comme des titres ; c'est sur les passages homériques qu'il veut attirer l'attention du lecteur, ainsi que sur les circonstances dans lesquelles on devrait les citer. Ces titres en forme d'adage ont une fonction avant tout pratique, celle de repère, d'aide-mémoire que l'on trouvait habituellement dans les manchettes⁹. Ce sont là sans doute des synthèses des interprétations qu'il a faites des passages de la poésie d'Homère. Il a dû faire ces notes au cours de ses lectures et de ses relectures de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, pendant qu'il rassemblait des vers contenant des expressions élégantes. Nous pouvons sans doute y déceler le souvenir de sa méthode de travail, c'est-à-dire le recueil systématique des adages et leur classement¹⁰. Mais alors c'est comme si la structure adoptée par Érasme changeait dans cette séquence : on voit apparaître en exergue non ce qui est considéré comme proverbial, mais plutôt une sorte de résumé de son contenu, ou de celui du commentaire qui va suivre, ce qui au départ n'était sans doute qu'une note marginale. En d'autres termes, la citation prise pour adage est encadrée de commentaires, étant précédée par un titre, qui est sa réécriture et en même temps une sorte de commentaire (CHOMARAT, 1981 : p. 509 ; GENETTE, 1982 : p. 10 ; CÉARD, 1981 : p. 102), et suivie par le commentaire proprement dit. Cette impression du changement de système est renforcée par le fait qu'assez souvent nous trouvons aussi des titres qui sont de simples indications de personnes, des choses ou des circonstances à propos desquelles on devrait citer tel ou tel passage. Nous rencontrons par exemple à la place échue aux adages des notes comme *Non probantis* – « De qui refuse de donner son approbation » (n°2701), *In absurde locutum* – « À qui s'est exprimé de façon déplacée » (n° 2706), *In spem frustratam* – « Dans le cas d'un espoir perdu » (n° 2707), *De lautitiis* – « Le luxe » (n°2851).
- 8 Dans certains cas, Érasme donne en titre des leçons que l'on doit retenir des vers homériques. Nous pensons entre autres aux adages *Non statim decernendum* – « Qu'il ne faut pas prendre de décisions hâtives » (n° 2746) et *Cum amico non certantum aemulatione* – « Il ne faut pas rivaliser avec un ami » (n° 2924). Le premier, *Non statim decernendum*, est tiré de l'*Iliade* (IX, 618-619). Il s'agit des paroles d'Achille. À Phénix, qui est envoyé par Agamemnon, honteux de son comportement et souhaitant une réconciliation, Achille répond qu'il attendra l'aurore prochaine pour prendre sa décision : Ἀμ' ἤοι φαίνομένηφι/ φρασσόμεθα (« ... dès que l'aube paraîtra, nous verrons... »). Par cela Achille entend qu'il ne veut pas prendre la décision tout de suite, à la légère. Et Érasme d'en tirer un précepte, à savoir qu'il ne faudrait pas prendre des décisions hâtives (*Non statim decernendum*). Il va

de même pour l'adage *Cum amico non certantur aemulatione*, qui est fondé sur un vers de l'*Odyssée* (VIII, 208). En posant la question rhétorique (Τίς ἄν φιλέοντι μάχοιτο ; - « Comment lutter contre un ami ? »), Ulysse explique son refus de se battre avec son hôte Laodamas.

ξεῖνος γάρ μοι ὄδ' ἐστὶ τίς ἄν φιλέοντι μάχοιτο ;
ἄφρων δὴ κεῖνός γε καὶ οὐτιδανὸς πέλει ἀνήρ,
ὅς τις ξεινοδόκῳ ἔριδα προφέρηται ἀέθλων
δήμῳ ἐν ἄλλοδαπῶν· ἔο δ' αὐτοῦ πάντα κολούει (Od., VIII, 208-211).

C'est mon hôte : comment lutter contre un ami ? Il faudrait être fou ou de cœur misérable pour provoquer aux jeux celui qui vous accueille en pays étranger : c'est s'amputer soi-même !

- 9 Dans l'adage cette question-argument se trouve transformée en une règle de la véritable amitié : il ne faut pas rivaliser avec un ami (*Cum amico non certantur aemulatione*). Pour finir, nous voudrions proposer un autre exemple de la mise en forme de précepte de la poésie homérique, avec cette fois-ci quelques changements non sans importance. Il s'agit de l'adage *Cum principe non pugnantur* - « On ne se bat pas avec un souverain » (n° 2869). Dans les vers de l'*Odyssée* d'où Érasme a tiré ce précepte il est question d'un dieu, non d'un prince : Ἀργαλέος γὰρ τ' ἐστὶ θεὸς βροτῶν ἀνδρῶν δαμῆναι - « ... mettre un dieu sous le joug, c'est malaisé pour un simple mortel » (IV, 397). C'est Ménélas qui dit cela à propos du dieu Protée qu'il doit mettre en piège pour l'obliger à expliquer quelle route il lui faudrait prendre pour rentrer à Sparte. Si nous regardons la traduction latine érasmienne qui suit la citation, nous voyons que l'idée qu'il s'agit d'un dieu est conservée, mais en partie seulement, puisque le mot θεός est rendu par *numen*, non par *deus*. Cette nuance met l'accent sur la volonté divine, et, dans un sens plus large, sur une volonté implacable. Et ce mot ambigu *numen* devient dans le précepte un *princeps*. Ceci est bien sûr déjà une lecture personnelle des vers de l'*Odyssée*, qui est un peu plus développée dans le commentaire : « Pour exprimer qu'il est difficile à un particulier de l'emporter sur un souverain, ou très difficile de vaincre la nature, on citera ce passage du même chant ... » (*Qui significabit arduum principem a privato superari aut difficillimum vincere naturam, usurpabit illud ex eodem libro...*). Bien sûr, le mot *princeps* a une acception large de « souverain » qui peut être un dieu et, du reste, la volonté de ce *princeps* est comparée par Érasme à celle de la nature, mais le souverain peut être également un roi. Pourquoi ce changement ? Pourquoi ne pas avoir laissé *numen* ou ne pas avoir traduit tout simplement par *deus* ? Érasme voudrait-il de cette manière égratigner le pouvoir absolu des princes de son époque ?¹¹ Il serait difficile de l'affirmer, car l'allusion est très délicate. Pourtant, il est à noter que ce type de substitution a lieu aussi dans d'autres cas. Nous pensons par exemple à l'adage *Principum favor necessarius* - « On a besoin du soutien des puissants » (n° 2877) qui s'appuie sur un vers de l'*Odyssée*, où il s'agit d'Ajax, fils d'Oïlée, pensant se tirer des dangers de la tempête sans la faveur des dieux : Φῆ ῥ' ἄέκητι θεῶν φυγέειν μέγα λαῖτμα θαλάσσης - « C'est en dépit des dieux qu'il échappait, dit-il, au grand gouffre des mers » (IV, 504). Dans le commentaire le ἄέκητι θεῶν est traduit par *invito numine divum*, et dans l'adage-titre apparaît le mot *princeps* (*Principum favor necessarius*). Certes, là aussi, on peut comprendre *princeps* comme « puissant ». Étant donné qu'Érasme tire des leçons plus générales des passages homériques qu'il considère comme proverbiaux, nous pourrions dire que le mot *princeps* est simplement dicté par le souci de généralisation. Ainsi, ces deux cas seraient à rapprocher de celui de l'adage *Cavendum est a potentiore* - « Qu'il faut se méfier de plus puissant que soi » (n° 2738), qui est dans la même optique. Le nom concret de dieu, Zeus, y est remplacé par un mot plus général, *potentior*, et le vers Οὐ γὰρ

Ἐγὼ γ' ἔθέλωμι Διὶ Κρονίωνι μάχεσθαι – « Je ne voudrais pas, pour ma part, (qu'on nous vît, nous, les autres dieux,) faire la guerre à Zeus, fils de Cronos » (*Il.*, VIII, 210) donne le précepte *Cavendum est a potentiore*. Toujours est-il que la substitution du mot *numen* par *princeps* n'est pas sans éveiller quelques doutes sur la connotation précise que lui donne l'humaniste de Rotterdam. Ces doutes sont quelque peu confirmés par le commentaire de l'adage *Cum diis non pugnandum* – « On ne peut lutter contre les dieux » (n° 2822). Certes, nous n'avons pas ici *principibus* mais *diis* conformément au vers grec θεοὶ δὲ τε φέρτεροι ἀνδρῶν – « ... les dieux sont plus forts que les hommes » (*Il.*, XXI, 264). Toutefois, les *principes* apparaissent dans le commentaire où Érasme est plus explicite et dit qu'on pourra se référer à ce vers « pour avertir qu'il ne faut pas se battre avec un esprit, avec les dieux, ou avec les grands princes, que même les textes hébreux appellent des dieux » : *Qui monebit non esse pugnandum cum genio, cum superis, cum magnis principibus, quos Hebraeorum etiam litterae vocant deos* (*Exode* : 7, 1 ; 21, 6 ; 22, 7. *Psaumes* : 82, 6). Dans ce cas, le sens précis du *principibus* est plus clair. Érasme compare donc ici ouvertement les grands princes aux dieux, en s'appuyant sur les textes de l'Ancien Testament. Et force est de constater que cette comparaison lui est chère. Outre l'hypothèse que l'humaniste critique ainsi, de manière discrète, le pouvoir absolu qu'ont les princes européens de son époque, nous pourrions émettre une autre hypothèse qui n'exclut pas la première : il semblerait qu'Érasme évite le plus possible de parler du dieu au pluriel ou de la volonté divine au sens négatif d'une volonté implacable dans un précepte destiné à un jeune lecteur chrétien, puisque cela va contre l'idée du libre arbitre ; en même temps, il ne voudrait sans doute pas parler d'une lutte contre les forces divines. Par ailleurs, il est à noter qu'il remplace le verbe *vincere* (équivalent du grec δαμῆναι) par *pugnare*. Ainsi, il évite aussi, par prudence sans doute, de parler d'une victoire sur les princes. Ce qu'il veut dire, c'est qu'il ne faut même pas entreprendre d'aller contre ce *princeps* qui est plus puissant. Nous nous sommes attardée peut-être un peu trop longtemps sur le cas de l'adage *Cum principe non pugnandum*, mais il nous paraît particulièrement important, dans la mesure où il montre comment, lors de la traduction des vers homériques proverbiaux et de leur transformation en un précepte, Érasme introduit déjà son interprétation personnelle. On pourrait peut-être supposer que cette mise en forme de précepte des passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* constitue la trace de la lecture morale, la dernière des diverses lectures dont il parle dans son *De ratione studii* (ASD, p. 138-139)¹².

2. La particularité et les fonctions des adages-titres de la séquence consacrée à la poésie homérique

- 10 Il est vrai que la mise en valeur de certains passages d'œuvres littéraires diverses en tant qu'adages est un procédé auquel Érasme a très souvent recours dans l'ensemble du recueil. En revanche, en ce qui concerne les adages-titres de la séquence consacrée à Homère, qu'ils aient une forme élégante et plus ou moins énigmatique jouant sur différentes figures, ou celle d'un précepte de nature explicite, que ce soient des formules concises ou de simples indications diverses concernant l'usage des citations homériques, à notre avis, ils ne sont pas du même ordre que les autres adages réunis dans les *chiliades*. Dans cette séquence, ce qui est conçu comme adage par Érasme se trouve dans le commentaire, alors que l'élément typographiquement mis en relief comme adage n'en est pas véritablement un. Il fonctionne plutôt comme un titre qui est soit un adage fabriqué par Érasme à partir de la matière que lui fournit Homère, soit une petite remarque faite

par l'humaniste. Il faut dire que certains types d'adages-titres (adages-synthèses et adages-préceptes réapparaissent au début de la cinquième chiliade, dans les séquences consacrées à Sophocle¹³. Nous pensons par exemple à l'adage *Civitas non civitas* – « Cité non cité » (n°4106), tiré des paroles d'Hémon, Πόλις γὰρ οὐκ ἔσθ', ἥτις ἔσθ' ἄνδρός ἐνός – « Il n'est point de cité qui soit le bien d'un seul »¹⁴ (*Ant.*, 737), et à l'adage *Uni cum duobus non est pugnandum* – « Il ne faut pas combattre seul contre deux » (n° 4130), fondé sur les propos de Chrysothémis, Δράσω τὸ γὰρ δίκαιον οὐκ ἔχει λόγον / Δυσὸν ἐρίζειν – « Je le ferai, car résister seule contre vous deux n'est pas équitable »¹⁵ (*El.*, 466). En revanche, on n'y trouve plus les adages-titres sous forme de simples remarques, comme *In spem frustratam*. Il faut dire aussi que ces séquences sont beaucoup plus courtes que celle d'adages homériques, et elles n'ont pas de préambule spécial.

2.1. Adages-titres comme repères

- 11 On pourrait se demander si les adages-titres ne sont pas justement les notes faites lors du travail préalablement accompli par l'humaniste et son atelier¹⁶, qui seraient conservées dans l'édition pour aider le lecteur en lui fournissant des indications utiles concernant les circonstances d'usage ou d'interprétation principale de la citation, et qui constitueraient ainsi le premier niveau de commentaire. Comme le note Alexandre Vanautgaerden dans son ouvrage *Érasme typographe*, le prince des humanistes s'occupait aussi des tâches de l'officine de l'imprimeur, dans la mesure où il s'intéressait à la mise en page, et il a été responsable des index alphabétique et *juxta locos* (VANAUTGAERDEN, 2012 : p. 7, 117sq). Ces titres, dont nous avons parlé plus haut, répondent sans doute, tout comme les index, au souci de faciliter le travail au lecteur, d'orienter sa lecture (VANAUTGAERDEN, 2005 : p. 270 et VANAUTGAERDEN 2012 : p. 404)¹⁷. Quoiqu'il en soit, ils sont là, à notre avis, avant tout pour pallier le problème que pose l'introduction des extraits de poèmes dans un recueil d'adages, mais aussi pour que les lecteurs voient comment on devrait travailler sur les œuvres antiques.

2.2. Adages-titres comme démonstration de la méthode érasmienne de l'exploitation des œuvres antiques

- 12 En effet, force est de constater qu'Érasme va assez loin dans sa collecte d'adages. Premièrement, comme le remarque Jacques Chomarat (CHOMARAT, 1981 : p. 776), l'humaniste ne se limite pas aux proverbes au sens strict du mot, mais recueille aussi des locutions, et parfois le seul critère du proverbe est pour lui la forme frappante de l'expression. Dans l'épître liminaire de l'édition de 1508, adressée à William Mountjoy, Érasme annonce directement qu'il avait eu envie, pour l'enrichissement et l'embellissement de son discours, d'ajouter aux adages « de belles métaphores, d'élégantes formules, de sublimes maximes, de gracieux jeux de mots, de poétiques allégories », mais qu'il y a renoncé à cause de l'ampleur de la tâche :

Erat animus veluti de eodem, quod aiunt, oleo adjungere metaphoras insignes, scite dicta, sententias eximias, allusiones venustiores, allegorias poeticas, quod omnis ea supellex adagiorum generi confinis esse videbatur ac pariter ad locupletandam venustandamque orationem conducere ... Sed cum viderem hanc operis partem in tantam molem assurgere, deterritus infinita prope magnitudine laboris reduxi calculum, et hoc cursu contentus alii, quicumque volet operis vices capessere, lampada tradidi.

J'avais envie, tant qu'il y a – comme on dit – de l'huile dans la lampe, d'ajouter de belles métaphores, d'élégantes formules, de sublimes maximes, de gracieux jeux de mots, de poétiques allégories, tout cet équipement qui, me semblait-il, s'apparentait au genre de l'adage et pouvait contribuer à enrichir et embellir mon discours... Mais, quand je vis l'ampleur que prenait cette partie de mon travail, épouvanté par l'étendue quasi insondable de la tâche, je reculai mes pions et, renonçant à aller plus loin, je passai le flambeau à qui voudrait prendre la relève.

- 13 Les adages de la séquence consacrée à Homère, qui apparaît pour la première fois dans l'édition aldine de 1508, témoignent bien, sans doute, de ce projet d'élargissement du champ. Ce projet, malgré ses hésitations apparentes, Érasme ne semble pas l'avoir tout à fait abandonné, puisqu'il ne s'est jamais limité dans son recueil aux adages strictement dits. Bien qu'il nous en donne une définition précise dans ses *Prolégomènes*, il suffit de parcourir l'ensemble du recueil pour constater que l'humaniste utilise le terme adage très librement pour des formules de types divers (par exemple, pour un avertissement comme *Ne cuivis dextram injeceris* ou pour un groupe nominal sans verbe comme *Dodonaëum aes*), et même pour des mots isolés (comme par exemple *Labyrinthus*). Et il faut dire, du reste, que la définition elle-même de l'adage est assez souple, puisque cette « parole relevant de l'usage commun, caractérisée par la nouveauté subtile du tour » (*celebre dictum scita quapiam novitate insigne*) peut avoir des formes bien variées. En d'autres termes, il n'existe pas de modèle formel précis et strict pour un adage, ce qui donne beaucoup de liberté à l'humaniste dans le choix de citations.
- 14 Deuxièmement, on peut dire que les passages des poèmes homériques retenus dans cette séquence, ne constituent que de la matière dont peuvent naître des adages. Ainsi, le vers Κεῖτ' ἄρ' ἄσιτος, ἄπαστος ἔδητύος ἠδὲ ποτῆτος n'a rien de proverbial en soi, mais on peut en tirer une expression proverbiale, comme le fait Érasme en fabriquant l'adage *Conviva non conviva*. Dans cette perspective, on pourrait supposer que la création des petites formules comme *Conviva non conviva* ou *Audiens non audit*, outre la simple fonction de repère, ont une visée méthodologique, dans la mesure où elles montrent comment on peut forger soi-même un adage à partir de la matière poétique (VANAUTGAERDEN, 2012 : p. 120). Érasme indique à ses lecteurs comment utiliser la poésie, et dans notre cas la poésie homérique, pour la production de la *copia*, utile pour enrichir le langage. Précisons ici qu'Érasme appelle la *copia* non l'abondance de mots dans un discours, mais celle des ressources où l'on puise pour construire un discours (MICHEL, 1990 : p. 5-7). Alexandre Vanautgaerden dit dans l'ouvrage que nous venons de citer que « la fonction première du recueil des *Adages* consiste à offrir en abondance des provisions au lecteur pour son carnet, à le former aux richesses du langage, afin qu'il puisse écrire en pensant, c'est-à-dire en variant »¹⁸. Et, un peu plus loin, il remarque que « la forme du proverbe permet à la fois de concentrer les idées et d'apporter de la *varietas* » (VANAUTGAERDEN, 2012 : p. 120). Comme le note ici Vanautgaerden, nous trouvons ainsi dans les *Adagiorum chiliades* la démonstration de la méthode indiquée dans le *De duplici copia* (ASD, p. 64, 251-252)¹⁹.
- 15 Enfin, nous pourrions dire qu'avec cette séquence de la troisième chiliade, Érasme initie les jeunes lecteurs à la poésie homérique²⁰, encore mal connue, car peu accessible²¹, persuadé de l'efficacité mnémotechnique des adages dans l'enseignement de la littérature antique²².

Conclusion

- 16 Ces adages-titres pouvant être envisagés comme des éléments de commentaires sont certes insignifiants à côté de longs commentaires-essais des adages *Festina lente* et *Herculei labores*. Cependant, ils présentent, à notre avis, un certain intérêt dans la mesure où ils montrent la méthode de travail d'Érasme sur les sources antiques. Nous voyons, d'une part, comment l'humaniste insère dans son recueil d'adages des titres, destinés à servir de guide aux lecteurs, et, d'autre part, comment il utilise les divers passages de la poésie homérique pour créer des adages et produire ainsi de la *copia*. En même temps, cette séquence d'adages, dans son ensemble, pourrait sans doute être considérée comme une forme de vulgarisation de la poésie homérique.

BIBLIOGRAPHIE

Éditions de référence pour les *Adages*

ÉRASME, *Adagiorum chiliades*, ASD, II,1 –II, 8, 1993-2005.

ÉRASME, *Adages*, sous la direction de Jean-Christophe Saladin, Paris, Les Belles Lettres, 2011 (pour les traductions).

Sources secondaires

BIERLAIRE Franz, « L'exemplum chez Érasme : théorie et pratique » dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, T. 107, N°2, 1995, p. 525-549. Persée [en ligne]. Consulté le 24 juillet 2015. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mefr_11239891_1995_num_107_2_4395. DOI : 10.3406/mefr.1995.4395.

BIERLAIRE Franz, *La Familia d'Érasme*, Paris, Librairie philosophique, J. Vrin, 1968.

CAPODIECI Luisa et FORD Philip (dir.), *Homère à la Renaissance : mythe et transfigurations* (Actes de Colloque, Rome 2008), Paris, Somogyi, Rome : Académie de France, 2011.

CHOMARAT Jacques, « Érasme traducteur des poètes grecs dans les *Adages* » dans *Miscellanea Jean-Pierre Vanden Branden : Erasmus ab Anderlaco*, Archives et bibliothèques de Belgique, numéro spécial 49, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, 1995, p. 297-322.

CHOMARAT Jacques, *Grammaire et rhétorique chez Érasme, Les classiques de l'humanisme*, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1981.

CÉARD Jean, « Les transformations du genre du commentaire », dans Jean Lafond et André Stegman (dir.), *L'Automne de la Renaissance, 1580-1630*, Paris, J. Vrin, 1981.

DIU Isabelle, « L'atelier du traducteur » dans Jean-François Gilmont et Alexandre Vanautgaerden (dir.), *Les instruments de travail à la Renaissance*, Bruxelles, Musée de la Maison d'Érasme, Brepols, 2010, p. 223-239

FORD Philip, *De Troie à Ithaque. Réception des épopées homériques à la Renaissance*, Travaux d'Humanisme et Renaissance N° CDXXXVI, Genève, Droz, 2007.

GENETTE Gérard, *Palimpsestes : la littérature au second degré*, Paris, Édition du Seuil, 1982, coll. « Points ».

GOYET Francis, *Le sublime du 'lieu commun'. L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Champion, 1996.

JACOPIN Paul et LAGRÉE Jacqueline, *Érasme, Humanisme et langage. Philosophie*, Paris, PUF, 1996.

MARGOLIN Jean-Claude, « Commentaire » dans Érasme, *Éloge de la folie, Adages, Colloques, réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie, correspondance*, édition établie par Claude Blum, André Godin, Jean-Claude Margolin et Daniel Ménager, Paris, Laffont, 1992.

MESNARD Pierre, *L'essor de la philosophie politique au XVI^{ème} siècle*, Paris, Vrin, 1969.

MICHEL Alain, « La parole et la beauté chez Érasme » dans Jacques Chomarat (dir.), *Érasme*, Actes du Colloque international (Tours, 1986), Genève, Droz, 1990, p. 3-17.

PHILLIPS Margaret Mann, « Ways with Adages » dans R. L. DeMolen (dir.), *Essays on the works of Erasmus*, New Haven and London Yale University Press, 1978, p. 51-60.

PROSPERI Valentina, *Omero sconfitto : ricerche sul mito di Troia dall'antichità al Rinascimento*. Temi e testi, 125. Roma : Edizione di storia e letteratura, 2013.

SKINNER Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2009.

VANAUTGAERDEN Alexandre, *Érasme typographe*, THR, Genève, Droz, 2012.

VANAUTGAERDEN Alexandre, « L'index thématique des 'Adages' d'Érasme (1508-1536) » dans Jean-François Gilmont et Alexandre Vanautgaerden (dir.), *Les instruments de travail à la Renaissance*, Bruxelles, Musée de la Maison d'Érasme, Brepols, 2010, p. 241-268.

VANAUTGAERDEN Alexandre, « Le philologue et ses imprimeurs ou Érasme et les 'anciennes technologies' » dans Perrine Galland-Hallyn, Fernand Hallyn, Gilbert Tournoy (dir.), *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, actes du colloque de Gand (novembre 2002), Genève, Droz, 2005, p. 253-276.

NOTES

1. Pour les traductions de passages des *Prolègomènes* et des commentaires d'adages, ainsi que de l'extrait de la lettre liminaire de l'édition de 1508, nous nous appuyons toujours sur l'édition de Jean-Christophe SALADIN (Paris, Les Belles Lettres, 2011).

2. Cette séquence va de l'adage n° 2701 jusqu'à l'adage n° 2900, puis elle continue à partir de l'adage n° 2902 jusqu'à l'adage n° 2975.

3. Dans l'épître liminaire de l'édition de 1508, édition riche en sources grecques, Érasme dit avoir traduit tous les proverbes grecs en latin en tenant compte de la méconnaissance de la littérature grecque à son époque, et il souhaite que ces traductions soient inutiles : *Graeca quae citamus, omnia ferme Latine reddimus haud nescii cum praeter veterum consuetudinem id esse tum ad orationis nitorem inutile. Sed nostri temporis habuimus rationem. Atque utinam Graecanicae litteraturae peritia sic ubique propagetur, ut is labor meus tamquam supervacaneus merito contemnatur* (« Presque tous les proverbes grecs que nous citons, nous les avons traduits en latin ; nous sommes bien conscient, ce faisant, d'avoir rompu avec les usages des Anciens et de n'avoir ajouté aucun éclat au style. Mais nous avons tenu compte de l'époque qui est la nôtre. J'aimerais tant que la connaissance de

la littérature grecque se répande partout d'une manière telle qu'on puisse à juste titre m'accuser de m'être livré à une tâche inutile »). Par ailleurs, pour Érasme lui-même, la traduction constituait un exercice efficace pour l'apprentissage de la langue grecque, comme le note Isabelle Diu (2010 : p. 226sq). Pourtant, Jacques Chomarat (1995 : p. 309sq) montre que les traductions érasmiennes n'ont pas uniquement une fonction pratique, mais que l'on peut y déceler aussi une ambition esthétique.

4. Pour la traduction voir la page suivante.

5. Nous gardons ici l'ordre dans lequel Érasme évoque ces passages dans son commentaire.

6. Pour les extraits de l'*Illiade* nous proposons toujours la traduction de Paul Mazon (édition des Belles Lettres, 2002).

7. Pour les extraits de l'*Odyssée* nous proposons toujours la traduction de Victor Bérard (édition des Belles Lettres, 2002).

8. Érasme utilise assez souvent de telles expressions ; il aime associer étroitement les contraires (CHOMARAT, 1981 : p. 774).

9. Pour les *tituli* en tant que repères, comme têtes de rubriques, voir GOYET (1996 : p.58, 61-63).

10. En ce qui concerne l'invitation des lecteurs à recueillir des adages pendant les lectures voir le *De ratione studii*, ASD, I-2, p. 137-138, ainsi que le *De duplici copia verborum ac rerum commentarii duo*, ASD, I- 6, p. 34. CHOMARAT, (1981 : p. 513-514, 515, 516). Voir aussi BIERLAIRE (1995 : p. 531). Pour l'application de cette méthode par Érasme voir J. (1981 : p. 778). Pourtant, concernant la méthode de ranger les adages par *loci* pendant la lecture, Jacques Chomarat dit qu'Érasme ne semble pas l'avoir suivie lors de la constitution de son recueil, ce dont témoigne « la présence d'un ordre alphabétique mal camouflé », et ce qui s'explique par le fait que son but n'est pas de constituer « un répertoire pour l'orateur ou l'écrivain », mais de faire un dictionnaire (1981 : p. 764). Nous pensons toutefois que cela n'exclut pas la volonté de la part d'Érasme de se faire des repères thématiques sous forme de ces petites notes au cours de la lecture, et de les mettre ensuite à la disposition des lecteurs.

11. Pour la montée du despotisme princier au XVI^{ème} siècle, voir, entre autres, SKINNER (2009 : p. 172sq). La critique de la tyrannie est un thème récurrent dans les *Adages* (nous la rencontrons notamment dans les commentaires des adages *Aut regem aut fatuum nasci oportere* – « Il faut naître roi ou fou » (n°201), *Scarabeus aquilam quaerit* – « Un scarabée qui pourchasse un aigle » (n°2601)), et dans l'œuvre érasmiennne de manière générale (en particulier, dans *Institutio principis christiani*). Sur l'attitude d'Érasme envers la tyrannie voir, par exemple, MESNARD (1969 : p. 120sq).

12. À ce sujet voir CHOMARAT (1981 : p. 514).

13. De l'adage n° 4085 à l'adage n° 4106 Érasme puise essentiellement dans *Antigone*, de l'adage n° 4127 à l'adage n° 4136 la source principale est *Électre*.

14. Nous proposons la traduction de Paul Mazon (Sophocle, *Tragédies*, tome I, *Les Trachiniennes-Antigone*, édition des Belles Lettres, 2002)

15. La traduction qu'Érasme propose pour ce passage d'*Électre* est différente de celle de Paul Mazon (Sophocle, *Tragédies*, tome II, *Ajax, Œdipe Roi, Électre*, Les Belles Lettres, 2002). Puisque l'adage est tiré précisément de l'interprétation érasmiennne, nous avons choisi ici non la traduction d'*Électre* par Paul Mazon, mais celle de la version latine d'Érasme (*Factura sum. Non aequum enim est resistere/ Unam duobus*) dans l'édition des *Adages* de Jean-Christophe Saladin.

16. Il s'agit de l'atelier des *famuli* qui aidait Érasme dans son travail. Sur la *familia* d'Érasme voir BIERLAIRE (1968).

17. Il est intéressant que ce type d'adages-titres, fonctionnant comme clés de lecture, se retrouvent souvent en *mottos* dans les *Emblemata* d'Alciat, où, pour le juriste milanais, qui n'avait pas prévu de gravures dans son livret de gravures, ils servaient précisément de titres aux épigrammes énigmatiques de l'*Anthologie grecque* traduite en latin (ex. *In eos qui supra vires quicquam audent, In Deo laetandum*).

18. Sur les *Adages* en tant qu'invitation à l'*inventio* voir aussi VANAUTGAERDEN (2010 : p. 264) et J ACOPIN et LAGRÉE (1996 : p. 40).
19. Sur le lien entre les *Adages* et le *De duplici copia* voir aussi PHILLIPS (1978 : p. 59).
20. L'une des plus importantes fonctions des *Adages* était en effet de fournir aux lecteurs une anthologie de la poésie grecque (PHILLIPS, 1978 : p. 55).
21. Rappelons-nous en effet que, même si la légende de la guerre de Troie et du retour d'Ulysse était répandue au Moyen Âge, Homère restait totalement méconnu avant Pétrarque et Boccace, qui commandent la première traduction de *l'Iliade* à Léonce Pilate en 1359, et les sources pour cette légende étaient les témoignages de Dictys de Crète et de Darès le Phrygien (sur les versions de Dictys et Darès du mythe troyen voir par exemple PROSPERI, 2013). La première édition *princeps* des poèmes d'Homère (par Bernardo Nerli à Florence) date de 1488, et lors de la parution des *Adagiorum chiliades tres* à l'officine d'Alde en 1508, il y a encore très peu d'éditions et de traductions d'Homère : les éditions de Nerli (1488) et celles d'Alde (1504) des deux poèmes, les traductions de *l'Iliade* par Léonce Pilate, terminée en 1366, et par Lorenzo Valla, parue en 1474. La redécouverte d'Homère et la croissance de l'intérêt pour ses poèmes va de pair, bien entendu, avec le développement de l'étude de la langue grecque. (Sur la redécouverte progressive des poèmes d'Homère et leur réception voir FORD, 2007, et CAPODIECI et FORD, 2011).
22. Sur le rôle mnémotechnique des adages dans l'enseignement de la littérature antique, voir *De peris statim ac liberaliter instituendis*, ASD, p. 67, 69 et *De ratione studii*, ASD, p. 118-119.

RÉSUMÉS

Si l'on observe la séquence d'« adages homériques » qui se trouve à la fin de la troisième chélie, on constate que les adages y sont souvent d'un autre ordre que la plupart des adages du recueil. Ce qui est conçu comme adage par Érasme se trouve dans le commentaire, alors que l'élément typographiquement mis en relief comme adage n'en est pas véritablement un. Il fonctionne plutôt comme un titre qui est soit un adage fabriqué par Érasme à partir de la matière que lui fournit Homère, soit une simple petite remarque faite par l'humaniste. Ces adages-titres sont sans doute, avant tout, des repères pratiques, mais ils servent parfois également d'exemples d'exploitation d'œuvres antiques pour la création de la *copia*. Quant à cette séquence d'adages dans son ensemble, elle pourrait sans doute être considérée comme une forme de vulgarisation de la poésie homérique.

Observing the sequence of « Homeric adages » at the end of the third chélie, we see that these adages are often quite different from most of the adages of the collection. What is conceived as adage by Erasmus, is located in the commentary, while the element which is typographically highlighted as adage is not really an adage. It actually works as a title, which is sometimes an adage made by Erasmus from the material provided by Homer, sometimes a simple little remark made by the humanist. These adages-titles are probably above all practical markers, but they sometimes also serve as examples of exploitation of classical works for the creation of the *copia*. As for the whole sequence of these adages, it could probably be considered as a form of popularization of the Homeric poetry.

INDEX

Mots-clés : Érasme, adage, expression, réécriture, titre, commentaire

Keywords : Erasmus, Rewriting, Title, Commentary

AUTEUR

LIKA GORDEZIANI

Doctorante en « Histoire et sémiologie du texte et de l'image » à l'Université Paris Diderot-Paris

7. Titre de la thèse en cours : *La tradition mythologique dans les Adages d'Érasme* (sous la direction de Jean-François Cottier (Paris Diderot- Paris 7 et Université de Montréal).